



FEUILLE DE ROUTE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Genève, le 2 juillet 2002

UIT – SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Objet: Corrigendum 1 (03/2001)

Recommandation UIT-T G.729 Annexe F (02/2000)

Codage de la parole à 8 kbit/s par prédiction linéaire avec excitation par séquences codées à structure algébrique conjuguée – Annexe F: implémentation de référence de la fonctionnalité DTX de l'Annexe B pour l'Annexe D de la Rec. G.729

Origine: réunion de la CE 16 tenue à Genève du 13 au 17 novembre 2000: description textuelle

Conformément aux délibérations qui ont eu lieu lors de l'examen de la Question 19/16 et sur la base de la Contribution tardive 79, les modifications suivantes ont été apportées à la description textuelle de l'Annexe F de la Rec. UIT-T G.729 (voir le tableau ci-dessous).

Emplacement	Texte actuel	Texte proposé
F.6.2, 3 ^e ligne	Annexe B [2] et Annexe D [3]	Annexe B [2] ou Annexe D [3]

Cette correction de forme n'a aucune incidence sur le programme source C.